Prévention cardiovasculaire : biologistes, médecins et patients signent un mémorandum commun pour faire du laboratoire un pilier du dépistage (Communiqué)

03/11/2026 Émis par : FBM

Alors que se poursuivent les débats au Sénat autour du projet de loi de financement de la Sécurité sociale pour 2027, la Fédération de la Biologie Médicale (FBM) et les principales sociétés savantes, conseils nationaux professionnels et associations de patients concernés publient un mémorandum commun sur le dépistage et la prévention cardiovasculaire. Leur proposition : s'appuyer sur le SCORE2, l'outil européen de référence, et sur un réseau de près de 5 000 laboratoires pour repérer les personnes à risque avant le premier accident.

Un front commun des biologistes, des cliniciens et des patients

Coordonné par la Fédération de la biologie médicale et le groupe Cœur Vaisseaux Métabolisme de la Société Française de Cardiologie (SFC), le mémorandum « Coordination clinico-biologique dans le dépistage et la prévention cardioneurovasculaire » réunit :

- pour la biologie médicale : la Fédération de la Biologie Médicale (FBM), le Conseil National Professionnel Biologie Médicale (CNP BM), la Société Française de Biologie Clinique (SFBC) et le Collège National de Biochimie des Hôpitaux (CNBH) ;
- pour la cardiologie : le groupe Cœur Vaisseaux Métabolisme de la Société Française de Cardiologie (SFC) et le Conseil National Professionnel Cardio-Vasculaire ;
- pour l'endocrinologie et la néphrologie : le CNP Endocrinologie-Diabétologie-Nutrition (CNP EDN) et le Conseil National Professionnel de Néphrologie ;

- pour les patients : la Fédération Française des Diabétiques (FFD), Alliance du Cœur, le Collectif National des Associations d'Obèses (CNAO) et l'Association nationale des hypercholestérolémies familiales et lipoprotéine (ANHET.F).

Biologistes libéraux et hospitaliers, cliniciens et représentants des patients défendent ensemble un même modèle : un dépistage organisé au laboratoire, en coordination étroite avec le médecin traitant.

140 000 décès par an : un coût humain et financier considérable

Les maladies cardiovasculaires provoquent environ 140 000 décès chaque année en France et touchent 5,3 millions de patients. 89 % des adultes présentent au moins un facteur de risque. Hypertension, excès de cholestérol, tabagisme : ces facteurs restent le plus souvent silencieux, et de nombreux patients ignorent qu'ils sont exposés jusqu'à la survenue d'un premier accident.

Ce retard de prévention pèse aussi lourdement sur les comptes sociaux. En 2021, les maladies cardiovasculaires ont coûté 19,4 milliards d'euros à l'Assurance maladie, soit une hausse de 21 % en six ans. Chaque infarctus ou AVC évité représente une économie directe de 30 000 à 50 000 euros. Selon la modélisation présentée dans le mémorandum, un programme de dépistage en laboratoire, estimé à 412 millions d'euros sur dix ans, permettrait une économie nette de 4 milliards d'euros pour l'Assurance maladie avec une baisse de 10 % des infarctus et des AVC.

Le SCORE2 : identifier le risque avant l'accident

Recommandé par la Société européenne de cardiologie (ESC), le SCORE2 est l'outil de référence pour estimer le risque d'événement cardiovasculaire à dix ans chez les personnes de 40 à 69 ans en bonne santé apparente. Il croise l'âge, le sexe, le statut tabagique, la pression artérielle et le taux de cholestérol pour classer chaque patient selon un niveau de risque, de faible à très élevé.

Le laboratoire est le lieu naturel de cette évaluation. En une seule visite, ses équipes peuvent :

- recueillir les informations utiles et vérifier l'éligibilité du patient ;
- mesurer la pression artérielle selon un protocole standardisé ;
- réaliser le bilan lipidique et la glycémie ;
- calculer le SCORE2 et l'intégrer au compte rendu et à Mon Espace Santé, avec le niveau de risque et un conseil adapté.

Le biologiste médical interprète ensuite le résultat, alerte en cas de tension très élevée et oriente le patient vers son médecin traitant.

CardioBioScore : la preuve par le terrain

Cette capacité a déjà été démontrée. Après une première campagne en Île-de-France en 2024, l'opération CardioBioScore, initiée et réalisée avec l'association ALLIANCE du CŒUR, ainsi que le soutien de la Société Française de Cardiologie, a mobilisé les 26 et 27 mars 2026 près de 900 laboratoires dans neuf régions. En 48 heures, plus de 6 000 personnes en bonne santé apparente ont bénéficié d'un dépistage avec calcul du SCORE2. Plus de 30 % d'entre elles présentaient un risque cardiovasculaire élevé, sans aucun antécédent connu. Autant de patients qui ont pu être orientés précocement vers un médecin.

« Les cardiologues le constatent tous les jours : trop de patients découvrent leur risque cardiovasculaire au moment de l'infarctus ou de l'AVC. Le SCORE2 permet de le repérer des années avant. En s'appuyant sur les laboratoires, en lien avec le médecin traitant, on peut enfin évaluer ce risque à l'échelle de toute la population, et pas seulement chez les patients déjà suivis. » déclare le Dr Cyrille Bergerot, co-président du groupe Cœur Vaisseaux Métabolisme de la Société Française de Cardiologie et coordonnateur du mémorandum.

Ce que proposent les signataires

Le mémorandum décrit deux parcours complémentaires, prêts à être déployés :

- un dépistage opportuniste, lorsque le patient vient au laboratoire avec une ordonnance de bilan lipidique : mesure de la tension et calcul du SCORE2, restitué sur le compte rendu ;
- un dépistage sans ordonnance, une fois tous les cinq ans, pour atteindre les 12 % de Français sans médecin traitant déclaré, et jusqu'à 20 % des bénéficiaires de la complémentaire santé solidaire, sur le modèle de « Mon test IST ».

Les signataires demandent l'intégration de ce volet biologique au dispositif « Mon Bilan Prévention » aux âges clés de la vie, ainsi que la création d'un forfait d'évaluation, d'interprétation et d'accompagnement du SCORE2. Avec près de 5 000 laboratoires, plus de 99 % de la population à moins de 20 minutes de l'un d'eux et 500 000 patients accueillis chaque jour, souvent sans rendez-vous, chaque passage au laboratoire peut devenir une occasion de prévention.

« Ce mémorandum est le fruit d'un travail commun entre biologistes, cardiologues, diabétologues, néphrologues et associations de patients. Il ne s'agit pas de se substituer au médecin, mais de faire de chaque passage au laboratoire une occasion de repérer le risque et d'orienter le patient. Les outils sont prêts, le réseau est prêt : il ne manque qu'une décision. » déclare le Dr Lionel Barrand, président des Biologistes Médicaux, membre de la FBM, et coordonnateur du mémorandum.

Au moment où s'engage le débat sur le financement de la Sécurité sociale, la FBM et l'ensemble des signataires appellent les pouvoirs publics à inscrire pleinement les laboratoires de biologie médicale, privés comme publics, dans la stratégie nationale de prévention cardiovasculaire. Face à une maladie silencieuse qui coûte chaque année des dizaines de milliers de vies, mobiliser les laboratoires est l'un des leviers les plus directs et les moins coûteux pour agir.

Le mémorandum est disponible sur demande auprès du contact presse.

Contact presse

Jeanne Delatouche
fbm@havas.com